

THEOLOGICUM

Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses

CED - CYCLE DES ÉTUDES
DU DOCTORAT

2021/2022



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Doctorat canonique en Théologie (Doctorat de Théologie)

Diplôme supérieur (DS), soit en théologie (DSET) soit en bible (DSEB)

Diplôme de 3^{ème} cycle propre à l'ICP.

Sommaire

Organisation, contacts	5
Calendrier universitaire	6
Présentation générale	7
Admission et inscription	8
1) Conditions générales d'admission	8
2) Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année	8
3) Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale (D2 à Dn)	10
4) Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction	10
Scolarité doctorale	11
1) La direction de thèse	11
2) Séminaires de recherche	12
3) Ateliers de spécialité, ateliers méthodologiques et cours complémentaires	12
4) Activités de recherche	13
5) Programme et validation de l'année de D1	14
6) Programme et validation des années D2 et D3	14
7) Les années D4 à Dn	14
Programmation 2021-2022	15
1) Séminaires de recherche	15
2) Ateliers de spécialité	17
3) Ateliers de méthodologie	18
4) Cours complémentaires	19
5) Activités de recherche	19
Organisation des études	21
1) Respect des règles générales de l'Établissement	21
2) Communication administrative	21
3) Communication avec l'Envoyeur	22
4) Communication académique et pédagogique	22
5) Règles académiques générales concernant l'assiduité	22
6) Règles académiques concernant le plagiat	22
7) Validations, notations, moyennes	23
8) Durée maximale de la thèse	24
Évaluation de la recherche doctorale	25
1) Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année de D1	25
2) L'évaluation à l'issue de l'année de D3	26
3) Forme et présentation de la dissertation doctorale	26
4) Dépôt de la dissertation doctorale	27
5) Soutenance de la thèse	27
6) Obtention du titre : publication de la thèse	28

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs	29
1) Exigences	29
2) Procédure	29
Les diplômes supérieurs	30
Conditions financières	31
Sommaire des annexes	33
Annexes	
Annexe 1 : caractéristiques de la note brève du dossier d'inscription	34
Annexe 2 : Cours et crédits ECTS	35
Annexe 3 : Écoles et Universités-partenaires	36
Annexe 4 : Présentation du dépôt de l'argument de thèse	37
Annexe 5 : Grille d'évaluation du Directeur.	40
Annexe 6 : Critères d'évaluation des mentions.	41
Annexe 7 : Pôle Langues (FDL)	42

Organisation, contacts

Direction



Directeur :
Pr. Dr François MOOG

Directrice-adjointe :
Pr. Dr. Sophie RAMOND

Secrétariat / Assistante pédagogique :
M^{me} Leticia SANTIAGO

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	Fermé

Tél. : 33 (0)1 44 39 52 57

Courriel : ced.theologicum@icp.fr

www.icp.fr/theologicum/ced

Calendrier universitaire

Premier Semestre

8 septembre, 12h	Messe de rentrée du <i>Theologicum</i>
10 septembre, 9h-16h	Session de rentrée du CED
13 septembre	Début des cours
5 octobre, 11h-14h	Messe de rentrée et rentrée de la vie étudiante
6 octobre, 16h	Commission doctorale (2ème session)
11 au 15 octobre	Semaine méthodologique du Collège doctoral
14 au 17 octobre	Doctorale de Liturgie et théologie des sacrements (ICP/Trèves)
Du 23 octobre au 2 novembre au matin : vacances de la Toussaint	
10 novembre, 14h	Conseil d'organisme du CED
18-19 novembre	Colloque Théodoc à Louvain La Neuve (UCL)
18 novembre	Rentrée Académique
7 décembre, 12h15	Messe pour la fête patronale de l'ICP
9, 10 décembre	Doctorale de théologie morale (ICP/Fribourg)
Du 18 décembre au soir au 3 janvier 2022 au matin : vacances de Noël	
14 janvier, 9h-16h	Forum du BDE
15 janvier au soir	Fin du 1 ^{er} semestre

Second Semestre

17 janvier 2022	Début du 2ème semestre
25 janvier, 12h15.	Messe pour la fête de St Thomas d'Aquin
16 février, 14h	Conseil des enseignants du CED
16 février, 16h	Conseil d'organisme du CED
24, 25, 26 mars	Colloque conjoint ISTA/Département de dogmatique
Du 19 février au soir au 7 mars au matin : vacances d'Hiver	
8 avril ou 13 mai (à confirmer).	Cérémonie de remise des diplômes
Du 14 au 18 avril	Triduum pascal : pas de cours
Du 23 avril au soir au 9 mai au matin : vacances de Pâques	
18 mai, 16h	Conseil des directeurs de thèse
15 juin, 9h	Commission doctorale (1 ^{ère} session)
28 mai	Fin du 2ème semestre
29 juin, 16h	Conseil des enseignants du CED

Présentation générale

Le Cycle des Études du Doctorat (CED) est le 3^{ème} cycle du *Theologicum* – Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

Héritier d'une longue tradition de service théologique de l'Église, le CED est né en 1895. Depuis 125 ans, plus de 900 thèses y ont été soutenues. Car telle est la vocation du CED : former des docteurs en théologie qui soient capables de se mettre au service de l'intelligence de la foi et de contribuer à un apport spécifique du christianisme aux grandes questions du temps présent. Ainsi, les docteurs formés au CED sont préparés à l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche dans toutes les disciplines de la théologie. Beaucoup d'entre eux sont devenus des figures reconnues, en France et à l'étranger, pour leurs écrits et leurs engagements. Ils ont marqué ou marquent encore leur époque, par la pertinence de leur recherche et l'ouverture de leur pensée en confrontation et en lien avec les débats d'aujourd'hui.

Le CED de théologie est une communauté de recherche et de formation constituées d'enseignants et de doctorants. Les 120 doctorants, religieuses et religieux, fidèles laïcs ou ministres ordonnés, viennent du monde entier et enrichissent la recherche par la manière dont la foi chrétienne prend part à la réflexion commune face aux défis des cultures et des sociétés desquelles ils sont issus.

Au sein de l'Unité de recherche « Religion, culture et société » de l'Institut Catholique de Paris, reconnue par l'État français comme Équipe d'Accueil (EA 7403), le CED de théologie apporte une contribution significative au collège doctoral et participe de son dynamisme. Cette insertion dans une Équipe d'Accueil élargie renforce la dimension interdisciplinaire de la formation et permet d'offrir aux doctorants des possibilités optimales de travail et de recherche, notamment grâce aux bibliothèques exceptionnelles de l'ICP.

Enfin, le CED de théologie appartient à un solide réseau de partenariats internationaux, notamment grâce aux nombreuses conventions de co-tutelle et de co-direction ainsi qu'aux partenariats de recherche dans lesquels il est engagé et qui le lient à de nombreuses universités en France et dans le monde entier, de l'Europe à l'Asie, de l'Amérique à l'Afrique. Au niveau européen, le CED de théologie de l'ICP est membre fondateur du réseau européen THEODOC.

Les étudiants du CED peuvent se préparer à deux types de diplômes :

- le doctorat canonique en théologie délivré au nom du Saint-Siège, selon les dispositions de la constitution *Veritatis Gaudium*,
- un diplôme supérieur en théologie (DSET) ou en Bible (DSEB), qui sont des diplômes de 3^{ème} cycle propres à l'ICP.

Admission et inscription

1) Conditions générales d'admission

L'étudiant qui désire s'inscrire en première année de doctorat (D1) doit avoir accompli un cursus complet d'études fondamentales et spécialisées en théologie, sanctionné dans les Universités de droit pontifical et les Facultés ecclésiastiques par la licence canonique en théologie (*Licentia canonica docendi*) et avoir obtenu au moins la mention « Bien » (*Cum laude probatus*). Une mention inférieure à « Bien » ne permet pas que la candidature soit retenue. Toutefois, sur la base de la législation canonique en cours, la Commission doctorale de la Faculté peut être saisie par la Direction du CED en vue d'attribuer une équivalence pour un diplôme dont le niveau est reconnu comparable au master en théologie avec une mention « Bien ».

Pour les candidats souhaitant mener une recherche en exégèse biblique, la connaissance du grec et de l'hébreu doit être de niveau équivalent au niveau de la 2^{ème} année de l'Ecole des langues orientales anciennes (ELCOA du *Theologicum*) à la première inscription en doctorat. Le cas échéant, il faudra faire précéder l'entrée en doctorat par une année intensive de langues bibliques à l'ELCOA. Le niveau 3 doit être acquis dès les premières années, s'il n'est pas certifié à l'entrée.

Pour les candidats non-francophones, le niveau **C1** en Français est exigé (sur la base d'une attestation officielle délivrée par l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF) de l'ICP ou par une autorité reconnue par les règlements français). Il est possible de faire un test de niveau de français à l'ILCF. Si le niveau n'est pas le niveau C1, l'entrée en doctorat pourra être différée le temps que ce niveau soit atteint (ces études peuvent être menées à l'ILCF). Aucune inscription ne peut être définitive sans que le niveau C1 en français soit confirmé.

Enfin, le candidat doit être capable de lire des ouvrages scientifiques au moins dans une langue vivante de rayonnement international autre que le français (allemand, anglais, espagnol, italien), ce qui sera vérifié à l'occasion de l'entretien d'inscription. Si tel n'était pas le cas, le candidat pourrait avoir à suivre un cours d'initiation à la lecture théologique dans une de ces quatre langues selon la langue originale du corpus de sa thèse.

2) Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année

Une pré-inscription doit être faite au cours de l'année qui précède l'entrée en scolarité doctorale : communication au secrétariat du CED du dossier complet par mail ou courrier postal ; obtention d'une pré-inscription signée par le Directeur du CED ou son représentant.

Le dossier d'admission d'une première inscription comprend les documents suivants :

Pour tous les candidats :

- photocopie certifiée conforme de la Licence canonique (*licentia canonica docendi*) avec précision de la spécialité ; la mention doit clairement apparaître (la mention bien - *cum laude probatus* - au moins est requise),
- relevé des enseignements et séminaires suivis en 2^{ème} cycle de théologie, ainsi que le relevé des notes obtenues,
- un *curriculum vitae* détaillé, précisant notamment la date et le lieu de l'obtention du baccalauréat (ou équivalent) ; la date et lieu de la première inscription dans l'enseignement supérieur ; les dates et lieux des titres obtenus en théologie et/ou sciences bibliques,
- deux photos d'identité récentes,
- une lettre de motivation (environ 1 page rédigée en français),
- une note brève de présentation du projet de recherche et de thèse, en quelques pages rédigées en français, selon le cadre précisé en annexe 1.

Pour les prêtres et les religieux(ses) :

- l'accord écrit du Supérieur ou de l'Ordinaire,
- une attestation de prise en charge financière.

Pour les candidats non-francophones :

- l'attestation du niveau atteint en langue française.

Pour les candidats s'engageant dans une recherche doctorale en exégèse :

- l'attestation des niveaux en langues bibliques.

L'inscription académique se fait auprès du secrétariat du CED. L'inscription est complète lorsque le candidat s'est présenté au Secrétariat Universitaire de l'ICP pour régler les formalités administratives et financières et obtenir sa carte d'étudiant de l'Institut Catholique de Paris donnant notamment accès aux Bibliothèques de l'ICP. Les inscriptions sont normalement closes le 30 septembre.

L'inscription définitive est faite lors d'un entretien avec le Directeur du CED ou son représentant au plus tard durant le mois de septembre. Au cours de cet entretien, qui porte notamment sur le projet de recherche, un contrat d'études est défini et co-signé par le candidat et le Directeur. Toute modification de ce contrat d'études devra recevoir l'accord du Directeur du CED.

3) Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale (D2 à Dn)

Les doctorants de D2 à Dn doivent s'inscrire chaque année de leur propre initiative. L'inscription se fait auprès du secrétariat. Elle s'accompagne de l'établissement d'un contrat d'étude avec le directeur du CED, éventuellement dans le cadre d'un entretien. Le contrat d'études précise la reconduite de l'inscription en atelier de spécialité, le choix d'un séminaire et le choix des colloques, journées d'étude, et tout autre cours de la faculté, auxquels le doctorant peut participer, et, le cas échéant, à l'inscription dans divers cours de langues.

Tout changement au contrat d'études doit être discuté et validé avec le Directeur ou son représentant.

4) Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction

Dans le cadre des accords signés avec des Universités françaises et étrangères, le CED développe des partenariats qui permettent aux étudiants d'obtenir, à partir de la même thèse, un titre canonique reconnu par le Saint Siège et un titre délivré par une Université d'État.

Des conventions en vue de thèses conjointes ont été établies avec diverses institutions (cf. annexe 3 pour les informations détaillées) : l'École doctorale « Mondes antiques et médiévaux » (ED 1-022) de la Sorbonne Université, la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse, la Faculté de théologie orthodoxe de l'Institut Saint Serge et l'Institut de Théologie Protestante à Paris, la Faculté de théologie de l'Université Laval à Québec, le département de théologie de l'Université de Montréal, la Faculté de théologie de l'Université catholique de Leuven, la Faculté de théologie de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Yaoundé. Dans le cadre de l'accord de l'Unité de recherche « Religion, Culture et Société » (EA 7403) une convention a été établie avec l'Université de Lorraine (École doctorale Fernand Braudel - ED 411).

La décision d'une co-tutelle (avec une université hors de France) ou d'une co-direction (avec une université française ou une université pontificale hors de France) se détermine à l'issue de la première année ou, au plus tard, au cours de la deuxième année de la scolarité doctorale.

Il revient au doctorant de procéder, chaque année, à son inscription auprès de l'Université-partenaire concernée et d'en régler les frais. Il est possible que l'Université-partenaire demande au doctorant de suivre un cursus spécifique. Il est de la responsabilité du doctorant d'avoir un contact régulier avec son directeur/co-promoteur de l'Université-partenaire (cf. « Charte de la thèse ») et de lui faire part régulièrement de l'avancement de ses travaux. Chaque année, le doctorant doit organiser une rencontre tripartite réunissant les deux directeurs avec lui. Si cette rencontre s'avérait impossible à organiser, le doctorant devrait en informer le Directeur du CED.



Scolarité doctorale

La scolarité doctorale est organisée autour de quatre pôles :

- La direction de thèse,
- la participation à des séminaires de recherche,
- la participation à des ateliers de spécialité et à des ateliers méthodologiques, éventuellement à des cours complémentaires dans la spécialité de la thèse ou à l'apprentissage d'une langue liée au corpus de recherche,
- la participation à des activités de recherche : sessions, colloques, doctorales, à une équipe de recherche et des travaux interdisciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral et des activités du *Theologicum*, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.

1) La direction de thèse

Dès le mois de septembre de l'année de D1, un directeur de thèse est nommé par le directeur du CED, avec l'accord des deux parties, pour accompagner l'étudiant dans ses recherches et dans la rédaction de son argument de thèse en D1 puis de sa thèse par la suite. Les relations entre le doctorant et le directeur de thèse sont régies par la Charte de la thèse du collège doctoral (chap. III.22 sq).

Le directeur de thèse est normalement habilité à diriger des recherches selon les règles canoniques. A défaut, il est supervisé par un enseignant-chercheur référent.

Les directeurs de thèse du CED de théologie sont :

En Écriture Sainte : **Pr. Dr. Sophie Ramond, Dr. Béatrice Oiry, Dr. Christophe Raimbault**, enseignants stables du *Theologicum*, ainsi que le **Pr. Dr. Olivier Artus** (UCLy, Lyon), le **Pr. Dr. Régis Burnet** (UCL, Louvain), et **Dr. Yara Matta, Dr. Jean-Claude Reichert** et **Dr. Diego Sanchez**.

En théologie dogmatique et fondamentale : **Pr. Dr. Gilles Berceville, Pr. Dr. Vincent Holzer, Pr. Dr. François Moog, Pr. Dr. Jean-Louis Souletie, Dr. François Cassingena-Trévedy, Dr. Luc Forestier, Dr. Denis Hétier, Dr. Charbel Maalouf, Dr. Arnaud Montoux, Dr. Dominique Waymel**, enseignants stables du *Theologicum*, ainsi que le **Pr. Dr. Mgr. Léonard Santedi** (UCC, Kinshasa), le **Pr. Dr. Brigitte Cholvy** (Pr. Émérite de l'ICP), le **Dr. Pierre Diarra** (Sorbonne nouvelle, Paris) et **Dr. Sylvain Brison, Dr. Marie-Caroline de Marliave, Dr. Anne-Sophie Vivier-Muresan**.

En théologie morale : **Pr. Dr. Catherine Fino, Dr. Dominique Greiner, Dr. Marie-Dominique Trébuchet**, enseignants stables du *Theologicum*, ainsi que le **Pr. Dr. Mgr Philippe Bordeyne** (Institut Jean-Paul II, Rome).

En théologie de la liturgie et des sacrements : **Pr. Dr. Hélène Bricout, Pr. Dr. Patrick Prétot, Dr. Gilles Drouin, Dr. Isaïa Gazzola**, enseignants stables du *Theologicum*.

En théologie pastorale et catéchétique : **Pr. Dr. Joël Molinario, Dr. Isabelle Morel, Dr. Roland Lacroix**, enseignants stables du *Theologicum*.

2) Séminaires de recherche

La participation à au moins un séminaire est obligatoire en D1, D2 et D3. Pour les années suivantes, elle est possible et parfois souhaitable. Il est possible de varier les lieux et les propositions en fonction de l'avancement de la recherche.

Le choix du ou des séminaire(s) se fait avec le Directeur du CED ou son représentant lors de l'entretien d'inscription, en cherchant à ce que ces séminaires soient les plus adaptés possible à la recherche disciplinaire engagée, soit dans le cadre des propositions faites par le CED, soit plus largement par le *Theologicum* (notamment les séminaires de recherche de ISL, ISPC, ISTR, ISEO, IST) ou l'ICP (séminaire proposé par une chaire du Collège doctoral), soit même dans d'autres institutions parisiennes (Centre Sèvres, Faculté Notre Dame, Institut Protestant de Théologie, EPHE, Sorbonne, etc.).

Les séminaires proposés en 2021-2022 sont présentés dans la section « Programmation 2021-2022 », à partir de la p. 15.

3) Ateliers de spécialité, ateliers méthodologiques et cours complémentaires

Les **ateliers de spécialité** sont obligatoires pour les étudiants de D1, D2 et D3. Ils sont recommandés pour les étudiants de D4 à Dn.

Ils ont pour objectif d'aider les doctorants à acquérir les éléments de méthodologie requis pour conduire une recherche et rédiger une thèse. Ils rassemblent un groupe de doctorants et d'enseignants-chercheurs de la même discipline. Ils permettent aux étudiants de présenter l'avancement de leur recherche et de leur production et profiter ainsi d'une évaluation critique et collégiale. Les ateliers abordent des questions de méthode et d'épistémologie. Ils ne substituent pas à l'accompagnement personnel du Directeur de thèse, qui reste l'autorité principale.

Le CED de théologie organise cinq ateliers, selon les disciplines suivantes :

- atelier en sciences bibliques et exégèse,
- atelier en liturgie et théologie sacramentaire,
- atelier en théologie morale, théologie spirituelle et théologie des pratiques,
- 2 ateliers en théologie dogmatique et fondamentale.

Les ateliers méthodologiques ont pour objectif de soutenir les étudiants dans leur recherche. Ils sont au nombre de trois :

- Atelier d'écriture : pour rédiger et argumenter selon les règles académiques.
- Atelier d'étude de textes patristique : pour les étudiants ayant recours à des Pères de l'Église pour leur recherche.
- Atelier œcuménique : pour les étudiants ayant recours à des théologiens chrétiens de tradition non catholique.

Ce programme peut être complété, si nécessaire, par des cours des 1^{er} ou 2^{ème} cycles de théologie, de l'ELCOA pour les langues bibliques et patristiques, du « Pôle langues » de la Faculté des Lettres de l'ICP pour les langues vivantes. Ces éléments sont fixés au moment de la discussion du contrat d'études avec le Directeur du CED ou son représentant.

Se reporter à la section « programmation 2021-2022 », p. 15 et suivantes.

4) Activités de recherche

La participation à des colloques et à des journées d'études est très formatrice pour les doctorants. Elle est donc obligatoire et déterminée lors de l'inscription annuelle en fonction du champ de recherche et en accord avec le directeur de thèse. Il revient au doctorant de se tenir au courant de ces manifestations, notamment en consultant la liste de ces colloques et journées d'études sur le site de l'ICP. La participation aux colloques et journées d'études doit être validée par une attestation de présence remise par l'organisateur, en vue d'être intégrée dans le port-folio de l'étudiant.

Parmi les activités obligatoires pour les D1, D2 et D3 et conseillées aux D4 à Dn, figurent la session de rentrée du CED (10 septembre 2021), la semaine méthodologique du collège doctoral (du 11 au 15 octobre) et le forum du BDE (14 janvier 2022) – voir « calendrier » et « programmation ».

Il est possible, selon l'avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale, que le directeur de thèse propose à son doctorant de participer à une équipe de recherche et/ou à des travaux inter-disciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral ou du *Theologicum*.

Le doctorant est non seulement invité à assister à des colloques ou des journées d'études, mais aussi à y participer en proposant des contributions. Il est également recommandé que le doctorant produise au cours de ses années de recherche un article publiable, premier fruit de ses recherches. Ces actions doivent être menées sous l'autorité du Directeur de thèse.

Les colloques et journées d'études de l'ICP sont les premiers lieux où proposer une contribution. La revue *Transversalités* de l'ICP est ouverte à la publication d'articles proposés avec l'autorisation du directeur de thèse (la revue *Transversalités* est une revue à comité de lecture à l'aveugle et la publication dépend de l'accord du comité). Il est également important de publier dans des revues scientifiques dépendant d'autres universités que l'ICP.

L'ensemble de ces activités, y compris de possibles activités d'enseignement, sont recensées par le doctorant dans son port-folio, en spécifiant les compétences acquises, qui sera présenté le jour de la soutenance par son directeur de thèse. La qualité du porte-folio peut intervenir dans la mention finale.

5) Programme et validation de l'année D1

L'année de D1 exige la validation de quatre UE (Unité d'Enseignement) :

- Rédaction de l'argument de thèse et dépôt du sujet (14 crédits),
- Participation à un séminaire de recherche de 24 h (8 crédits),
- Participation à un atelier de spécialité (4 crédits),
- Participation à des activités de recherche (8 crédits).

Au cas où le domaine de recherche nécessiterait l'acquisition d'une spécialisation dont le niveau ne serait pas acquis à l'entrée au CED, il faudrait anticiper et étaler la première année sur deux années universitaires en suivant un cursus spécialisé, notamment dans le cadre des Départements du *Theologicum* (Écriture sainte, Théologie dogmatique, Théologie morale et spiritualité, Histoire et patristique), des Instituts du *Theologicum* (ISPC- ISTR- ISEO- ISL- ISTA), ou des Écoles du *Theologicum* (ELCOA).

6) Programme et validation des années D2 et D3

Les années D2 et D3 comportent la participation à un séminaire de recherche, à un atelier de spécialité consacré aux procédures d'exécution de la thèse en ses différentes phases d'élaboration et la participation à des colloques et doctorales, à divers cours selon les besoins. La possibilité d'intégration à une équipe de recherche parmi les différents centres de recherche dont disposent la Faculté de Théologie et le Collège doctoral est fortement conseillée.

Les années de D2 et D3 exigent la validation de trois UE (Unité d'Enseignement) :

- Participation à un atelier de spécialité (4 crédits),
- Participation à un séminaire de recherche de 24 h (8 crédits),
- Participation à la session de rentrée, à la semaine méthodologique, à la doctorale, à des colloques, à des journées d'étude, à un séminaire bref et à un cours annuel de langue vivante (8 crédits).

A l'issue de l'année de D3, le passage en D4 suppose la validation de 100 p. de la thèse, conformément au règlement du collège doctoral.

7) Les années D4 à Dn

Les années D4 à n n'ouvrent pas droit à de nouveaux crédits, sauf si la scolarité doctorale, effectuée en D1 - D2 - D3, ne suffisait pas à cumuler 60 crédits (cf. annexe 2). La participation aux ateliers et aux séminaires est libre, mais recommandée. Dans ces années terminales, le doctorant est invité à rédiger un article publiable et à proposer au moins une contribution lors d'un colloque ou d'une journée d'études, comme premier fruit de ses recherches.

Programmation 2021-2022

1) Séminaires de recherche

Jérusalem, de la ville historique à la cité céleste

Pr. S. Ramond (Ancien Testament) et Pr. R. Burnet (Nouveau Testament)

8 ECTS

lundi 16h - 18h

Dates : 6 et 18 octobre ; 8 et 22 novembre ; 6 décembre 2021 ; 10 et 24 janvier ; 7 février ; 7 et 21 mars ; 4 et 18 avril ; 9 mai 2022

Jamais nommée dans le Pentateuque, Jérusalem est pourtant amplement évoquée dans la Bible. Elle est importante pour les trois religions monothéistes. Le séminaire vise à montrer que l'importance de Jérusalem trouve son origine dans l'histoire et les textes de la Bible. Mais il s'agira aussi de prendre la mesure de la variation, au gré des circonstances historiques, des représentations de la ville et de leur corrélatives théologies.

Écrire à l'heure du numérique, un défi au christianisme, religion de la Parole

Pr. B. Cholvy (théologie dogmatique) et Pr. S. Ramond (Ancien Testament)

Séminaire annuel associé à la chaire « Numérique et citoyenneté »

8 ECTS

mercredi 9h -12h30

Dates : 20 octobre ; 17 novembre ; 15 décembre 2021 ; 19 janvier ; 16 février ; 16 mars ; 13 avril ; 11 mai 2022

Selon une approche transdisciplinaire (cf. *Veritatis Gaudium*), on se demandera si l'acte d'écrire, et donc de lire, peut être considéré comme un invariant anthropologique, à situer dans l'histoire millénaire de l'écrit et de son rapport au religieux, que le numérique pourtant renouvellerait profondément : quels changements, quelles constantes, quels rapports à l'écriture et à la lecture, à l'écriture et à l'oralité, ces conditions nouvelles entraînent-elles ? : quels changements, quelles constantes, quels rapports à l'écriture et à la lecture, à l'écriture et à l'oralité, ces conditions nouvelles entraînent-elles ?

Liturgie et théologie politique

Corps propre, corps social, corps eucharistique

Dr. G. Drouin (Liturgie) et Dr. Sylvain Brison (théologie dogmatique)

8 ECTS

jeudi 11h - 13h

Dates : 7 et 21 octobre, 25 novembre, 2 et 16 décembre 2021, 6 et 20 janvier, 3 et 17 février, 17 et 31 mars, 12 mai 2022.

Le politique et la liturgie sont des exercices d'imagination dans le sens où ils organisent des corps dans l'espace et le temps. À ce titre, ils entretiennent des rapports complexes. Dans l'histoire, ces rapports ont été plus ou moins visibles, mais ont toujours alimenté la question théologico-politique. Le séminaire posera

un diagnostic sur les questions théologiques qui ressortent de cette confrontation en se focalisant sur la question des différents corps et de leurs interactions (corps physique, communautaire, sacramental, etc.) et problématisera leurs enjeux contemporains.

Paix et conflictualités. La frontière comme enjeu. Perspectives théologiques

Pr. C. Fino (Morale), Pr. L. Forestier (théologie dogmatique), Dr. B. Oiry (Bible)

8 ECTS

Jeudi 14h – 17h

Dates : 21 octobre ; 18 novembre ; 9 décembre 2021 ; 20 janvier ; 17 février ; 10 mars ; 7 avril ; 19 mai 2022

En 2023, nous fêterons le soixantième anniversaire de l'encyclique de Jean XXIII *Pacem in terris* (11 avril 1963) qui a constitué une étape majeure dans l'inscription des questions liées à la paix à l'intérieur de la mission de l'Église. Ce séminaire de recherches interdisciplinaire contribue à la préparation de cet anniversaire dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de Vatican II.

En 2021/2022, nous traverserons la diversité des questions théologiques renouvelées par la transformation des frontières qui structurent nos espaces et nos corps. Les changements anthropologiques comme les évolutions géopolitiques reconfigurent en profondeur les représentations culturelles qui déterminent nos existences. Le séminaire en étudiera certains enjeux dans d'autres continents (Afrique, Asie, Amérique du Sud) et leur contribution à une réflexion théologique sur la paix.

La conversion dans l'« axe fondamental de la foi »

Pr. I. Gazzola (patristique et liturgie) et Dr. R. Lacroix (catéchèse)

8 ECTS

mercredi 15h -17h ;

Dates : 20 octobre ; 03, 24 novembre ; 08 décembre 2021 ; 12, 26 janvier ; 09 février ; 09, 23 mars ; 06, 20 avril ; 11 mai 2022.

La foi chrétienne ne peut pas être considérée isolément, car elle se nourrit et grandit grâce aux médiations ecclésiales. Or, le contexte actuel met à mal et fragilise ces médiations. Le séminaire se propose de mener une recherche sur le défi que représente ce contexte pour l'évangélisation. Ceci à partir de l'expérience de la conversion considérée à la fois dans l'« axe fondamental de la foi » et au cœur de l'annonce de l'évangile

De la nomination de Dieu à une théologie contemporaine – Séminaire de théologie contextuelle.

Pr. Dr. L. SANTEDI (théologie dogmatique) – Dr. P. DIARRA (théologie dogmatique)

5 ECTS - Réservé aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire semestre 2 – 15 heures – 5 séances de 3h

14h-17h

mardi 8 ; 15 ; 22 ; 29 mars ; vendredi 25 mars 2022

« Dis-moi quel est ton Dieu, je te dirai qui tu es. » Nommer Dieu et montrer la face de celui que nous appelons le « Dieu de Jésus-Christ » s'impose avec une urgence particulière à toutes les étapes de l'histoire de l'Église. Comment dire « Dieu » sans le réduire à un objet d'étude, déterminé et contingent ? Comment élaborer sur Dieu un discours qui soit porteur de sens et constitue une réponse pertinente aux exigences qui sont les nôtres aujourd'hui ? Parler de Dieu n'exige-t-il pas la redécouverte de l'horizon des hommes à l'épreuve de l'histoire et du monde de notre temps ? Les questions des femmes et des hommes d'aujourd'hui n'exigent-elles pas de parler de Dieu autrement ?

Ces interrogations auxquelles nous voulons apporter quelques réponses à partir du contexte africain seront au cœur de ce séminaire.

2) Ateliers de spécialité

Sciences bibliques et exégèse :

Pr. Dr. S. Ramond – Dr. C. Raimbault

Lundi 14h - 17h (21h)

Semestre 1 : 15 novembre 2021

Semestre 2 : 17 janvier ; 31 janvier ; 14 février ; 14 mars ; 11 avril ; 16 mai 2022

Théologie dogmatique et fondamentale 1 :

Pr. Dr. Vincent Holzer et Pr. Dr. Jean-Louis Souletie

Vendredi matin : 9h – 11h

Semestre 1 : 8 octobre ; 5 novembre ; 3 décembre 2021

Semestre 2 : 7 janvier ; 4 février ; 11 mars ; 8 avril ; 13 mai 2022.

Théologie dogmatique et fondamentale 2 :

Pr. Dr. François Moog et Dr. Sylvain Brison

Vendredi matin : 9h – 11h (16h)

Semestre 1 : 8 octobre ; 5 novembre ; 3 décembre 2021

Semestre 2 : 7 janvier ; 4 février ; 11 mars ; 8 avril ; 13 mai 2022.

Liturgie et théologie sacramentaire :

Pr. Dr. H. Bricout, Pr. Isaïa Gazzola et Dr. G. Drouin

Vendredi : 9h30-12h30 (24h)

Semestre 1 : 8 octobre ; 19 novembre ; 17 décembre 2021

Semestre 2 : 21 janvier ; 18 février ; 18 mars ; 13 mai ; 17 juin 2022

Théologie morale, théologie spirituelle, théologie des pratiques :

Prs G.Berceville - C.Fino - J.Molinario - I.Morel(24h)

Lundi 16h - 19h (21h)

Semestre 1 : 18 octobre ; 22 novembre ; 6 décembre 2021

Semestre 2 : 10 janvier ; 7 mars ; 4 avril ; 16 mai 2022

3) **Ateliers de méthodologie**

Atelier d'écriture : l'art de l'argumentation

Pr. Isabelle Bourbon-Lainé

Atelier optionnel pour les D1 (24h)

Semestre 2

jeudi 10h30 - 13h

10 février, 19 mai. (10h30 - 12h30)

17, 24 février ; 10, 24, 31 mars ; 7, 21 avril ; 12 mai ; (10h30 à 13h)

Si l'objectif de la scolarité doctorale est de produire une dissertation généralement en français d'au moins 300 pages, dès la fin de l'année de D1, le doctorant doit déposer son argument de thèse, en français, en environ 15 pages. Ce document doit être rédigé selon des exigences académiques bien précises : art de l'argumentation pour dégager de façon claire une problématique de recherche et intégrer l'utilisation des connecteurs logiques, afin de parvenir à plus d'aisance à l'écrit avec une formulation synthétique et un style facile à lire. L'atelier d'écriture sera mené à partir des textes écrits par les doctorants.

Atelier de lecture en patristique

Dr. Ch. Maalouf

Annuel (24h)

mercredi 10h - 13h

20 octobre ; 24 novembre ; 8 décembre ; 26 janvier ; 9 mars ; 6 avril ;

4 mai ; 1 juin.

Le travail de recherche en patristique requiert une discipline et une attention que l'on acquiert avec le temps par la fréquentation et la connaissance des auteurs et des œuvres de la littérature chrétienne ancienne. Cet atelier, destiné à des étudiants et à des chercheurs en patristique, offre la possibilité d'une mise en commun des connaissances et du savoir-faire acquis par les différents participants, au travers de la lecture et de l'approfondissement des textes qui font l'objet de leurs recherches.

Atelier sur les aspects œcuméniques

A. Van Den Kerchove - S. Munteanu - A.-S. Vivier-Muresan

Annuel (9h)

vendredi 14h-17h

3 décembre ; 25 mars ; 10 juin

Cet atelier vise à faire se rencontrer des doctorants et des enseignants de trois facultés d'ancrages confessionnels diverses et à engager des échanges fructueux entre les différentes approches théologiques. L'étudiant pourra ainsi bénéficier des

regards de théologiens d'autres confessions sur ses recherches et, par effet induit, être mis en contact avec l'actualité de la réflexion œcuménique.

4) **Cours complémentaires**

Les cours complémentaires sont éventuellement à choisir dans la programmation du second cycle du *Theologicum* ou dans la programmation des facultés de l'ICP ou des facultés partenaires (Centre Sèvres, faculté Notre Dame,...).

Le CED recommande particulièrement :

- Séminaire de l'ISEO : « Questions de théologie trinitaire » (Frédéric Chavel, Vincent Holzer, Michel Stavrou) – Vendredi S2 (16h-18h)
- Séminaire du département de théologie morale : « Sexualités contemporaines, théologie morale et perspectives pastorales » (Catherine Fino, Marie-Dominique Trébuchet) – Lundi S2 (10h-12h)
- Séminaire de l'ISL : « Louis-Marie Chauvet » (Patrick Prétot, Laurent de Villeroché) – Mardi S1 (9h-12h)
- Séminaire du pôle de recherche Éthique, Morale et Institution « Permanence d'Israël et diversité confessionnelle » (Luc Forestier.) jeudi S1-S2 (14h-17h)
- Cours de l'ISL : « Ecclésiologie et liturgie » (Gilles Drouin, Luc Forestier) – Mardi S1-S2 (14h-17h)

5) **Activités de recherche**

Liturgie et théologie des sacrements : du 14 au 17 octobre à Trèves (Allemagne)

« La réforme de l'année liturgique après Vatican II. L'exemple de la semaine sainte »

Conférence de rentrée du Collège doctoral : lundi 11 octobre 17h-19h
Professeur N (*cf. brochure du collège doctoral*)

Doctorale de théologie morale, 9 et 10 décembre 2021, « Violence et communication »

Forum du BDE : le 14 janvier 2022, 9h – 16h

Colloque de l'ISL : 19 20 et 21 janvier 2022 « Liturgie et cosmos »

Colloque de l'ISTR : 10 et 11 mars 2022 « Religions et nationalismes »

Colloque des Facultés : du 9 au 11 mars 2022 « Paix des Églises, paix du monde »

Colloque conjoint ISTA/Département de dogmatique les 24 au 26 mars 2022 « La puissance théologique de l'imagination ? Ressources artistique, philosophique et théologique »

Colloque de l'ISPC : du 5 au 7 mai 2022 « Assises internationales du catéchuménat »

Pour faciliter la participation aux doctorales n'ayant pas lieu à l'ICP, les frais de déplacement et d'hébergement sont pour partie pris en charge soit par le CED soit par le vice-rectorat à la Recherche (renseignements auprès du secrétariat du CED).

Organisation des études

1) Respect des règles générales de l'Établissement

Les étudiants doivent se conformer aux différentes règles définies par l'ICP. Tout manquement aux règles établies peut entraîner une convocation par la direction du CED.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement. Le port de drogues ou d'armes (même factives) est également interdit.

Les différents locaux fréquentés doivent être laissés propres après leur utilisation.

Les étudiants doivent arriver à l'heure aux différents enseignements et éteindre leur téléphone portable en entrant dans les salles de cours/séminaires/ateliers.

2) Communication administrative

Horaire du secrétariat : l'assistante pédagogique de l'organisme est disponible pour répondre aux demandes des étudiants aux horaires d'ouverture du secrétariat qui sont les suivants : de 9h à 12h et de 14h à 16h. Fermé les lundis matin et vendredis après-midi.

▪ Communication par mail avec l'assistante pédagogique : une adresse email est attribuée à chaque étudiant de type :

prenom.nom@campusicp.fr

Elle doit être prioritairement utilisée. L'adresse personnelle est communiquée au secrétariat du CED au moment de l'inscription peut exceptionnellement être utilisée. L'étudiant est prié de faire part immédiatement de toute mise à jour de son adresse email à l'assistante pédagogique du CED.

▪ Communication via les panneaux d'affichage : L'essentiel des informations pédagogiques et administratives sont diffusées par la plate-forme Moodle ou par courriels. Cependant, des panneaux d'affichage sont utilisés, notamment pour annoncer les soutenances de thèses et les colloques. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement.

▪ Communication des notes : Les notes ne sont communiquées qu'à l'étudiant sous la forme de retour sous pli de la feuille d'évaluation et/ou du relevé de notes. Aucune note n'est communiquée par téléphone.

▪ Communication des autres documents administratifs : Les cartes d'étudiant, de bibliothèque, les certificats de scolarité sont délivrés par le Secrétariat universitaire. Les autres documents sont communiqués moyennant un délai raisonnable (48h hors périodes de vacances) par l'assistante pédagogique de l'organisme.

3) Communication avec l'Envoyeur

De nombreux doctorants sont envoyés par leur Évêque ou leur Supérieur religieux. La lettre d'envoi pour un doctorat de théologie à l'ICP signée par l'Ordinaire fait **obligatoirement** partie du dossier d'admission.

Les résultats annuels de l'étudiant sont envoyés en juin/juillet de l'année universitaire à son envoyeur et, le cas échéant, à l'Evêque de son diocèse de résidence (relevé de notes, bilan d'année, avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale).

4) Communication académique et pédagogique

Comme pour tout l'ICP, la plate-forme « *moodle* » est utilisée à l'adresse www.formation.icp.fr. Les informations académiques sont mises à jour sur cette plate-forme. Les documents utilisés dans les séminaires et ateliers sont déposés et mis à jour sous la responsabilité des enseignants.

5) Règles académiques générales concernant l'assiduité

La présence aux enseignements fixés au contrat d'études est obligatoire. Dans la mesure du possible, l'étudiant veillera à informer par mail l'enseignant de son absence. Toute absence doit être dûment justifiée. Les justificatifs acceptés (à remettre à l'assistante pédagogique) sont les suivants :

- Certificats médicaux datés,
- Convocations officielles à des examens ou concours,
- Convocations officielles par des services de l'Etat,
- Cas de force majeure documentés comme tels.

Un taux d'absences supérieur à 25% du volume prévu pour l'enseignement concerné entraîne la non-validation de cet enseignement et l'obligation pour l'étudiant de le suivre à nouveau.

Si une absence, même partielle, a lieu lorsqu'une contribution orale ou écrite du doctorant a été prévue, ce dernier doit, outre s'excuser auprès de ses enseignants, communiquer immédiatement par mail un texte rédigé tenant lieu de participation à la séance.

6) Règles académiques concernant le plagiat

Le plagiat peut prendre différentes formes :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page web sans le mettre entre guillemets,
- Insérer dans un travail écrit des données provenant de sources externes sans en indiquer la provenance,
- Résumer l'idée originale d'un auteur en omettant d'en indiquer la source,
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance,
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu l'accord préalable de l'enseignant,
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien,

- Acheter un travail sur le WEB.

Par honnêteté intellectuelle et par respect de la loi, toute citation textuelle doit être placée entre guillemets et sa référence précisée dans une note de bas de page. Il en est de même pour tout document iconographique et pour tout schéma. Cette règle s'applique pour tous les exercices, dans le cadre du contrôle continu et du contrôle terminal.

Lors de l'impression de la dissertation doctorale, il est demandé d'intégrer et de signer un engagement relatif au plagiat :

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets. Je certifie être informé que la non-application de ces règles m'expose au conseil de discipline, qui pourra aller jusqu'à prononcer la nullité du diplôme.

Chaque directeur de thèse est fondé à repérer un cas de plagiat.

Une fois que le directeur de thèse a autorisé le dépôt des exemplaires reliés de la thèse, le doctorant doit aussitôt envoyer par mail au secrétariat du CED un fichier pdf et un fichier word contenant la totalité de sa dissertation doctorale. La direction du CED contrôle systématiquement toutes les dissertations par le biais du logiciel URKUND. Le résultat de ce contrôle est analysé par la direction et transmis au doctorant.

Selon les résultats, la thèse est soit acceptée et la procédure de dépôt peut se poursuivre, soit le pourcentage est problématique et une analyse complémentaire des plagiats repérés doit être conduite. En cas de plagiat avéré, la soutenance peut être soit suspendue soit définitivement refusée.

En cas de contestation, et dans le strict respect des règles de courtoisie et de formalisme, le doctorant peut saisir le Doyen et le Conseil de Faculté. Il peut ensuite faire appel auprès du Vice-Recteur à la recherche de l'ICP et Directeur du Collège doctoral.

Publicité est donnée à la sanction, notamment via le réseau THEODOC. En cas de plagiat grave, l'étudiant peut être exclu définitivement de l'établissement.

7) Validations, notations, moyennes

Chaque enseignement est évalué par le ou les enseignants qui en ont la charge selon des modalités propres communiquées à l'étudiant via la fiche de compétences de l'enseignement concerné. Chaque enseignement donne lieu :

- soit à l'attribution d'une note (éventuellement composée de plusieurs notes) comprise entre 0 et 20,
- soit à l'attribution de la mention validé (VA) ou non validé (NV).

Tout enseignement suivi doit être validé, selon les indications du contrat d'études. Aucune moyenne n'est calculée entre plusieurs enseignements, si ce n'est pour les enseignements annuels de langues bibliques. Des possibilités de rattrapage existent et sont spécifiques à chaque enseignement.

8) Durée maximale de la thèse

Dans le cadre des normes promulguées par la Constitution *Veritatis Gaudium* régissant le 3^{ème} cycle des Facultés ecclésiastiques de théologie, il est possible de préparer la thèse canonique en cinq ans, les doctorants étant, pour la plupart d'entre eux, assimilés à des personnes exerçant une « activité professionnelle » (cf. art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016).

Conformément à la charte de la thèse (IV.30), l'avancement de la rédaction est évaluée chaque fin d'année à partir de la troisième année (D3). L'absence d'avancée

avérée de la rédaction peut amener la commission doctorale de théologie à mettre un terme à la recherche.

Au-delà de la cinquième année, seul le Conseil du collège doctoral peut accorder par dérogation une prolongation d'une ou deux années d'étude. Le doctorant peut alors redéposer son sujet de thèse après que le Collège doctoral se soit prononcé favorablement et qu'une année de dérogation ait été obtenue. Sinon, une procédure d'arrêt de la thèse est ouverte et l'information de l'impossibilité de se réinscrire est communiquée au doctorant par le Directeur du Collège doctoral.

Évaluation de la recherche doctorale

Quatre moments sont décisifs en termes d'évaluation d'une recherche doctorale :

- A l'issue de l'année D1, l'argument de thèse est reçu ou non par la Commission doctorale du CED de théologie.
- A l'issue de l'année de D3, 100 pages de la thèse au moins doivent être validées ; si tel n'est pas le cas, la Commission doctorale du CED de théologie se prononce sur la poursuite ou non de la recherche doctorale.
- A l'issue de la recherche doctorale, une dissertation doctorale est déposée et donne lieu à soutenance publique devant un jury constitué par le directeur du CED.
- Pour que le diplôme canonique de doctorat soit délivré, la thèse doit être publiée partiellement ou intégralement dans un délai normal de quatre ans.

1) Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année de D1

A l'issue de l'année de D1, le doctorant doit déposer son argument de thèse. Cet argument rédigé en français comporte, en environ 15 pages, une première définition du sujet : le thème, un titre provisoire réfléchi, une hypothèse de problématique, une bibliographie indicative, une première définition d'un corpus, les étapes de la recherche et une esquisse de planification (voir annexe 4). Ce document est communiqué au secrétariat du CED par le Directeur de thèse avec son évaluation (cf. grille d'évaluation en annexe 5) ; il est soumis à l'approbation de la Commission doctorale du CED du *Theologicum*.

La Commission doctorale reçoit, examine et approuve ou non les arguments de thèse. La commission se réunit à deux reprises, au printemps et à l'automne. La décision de la Commission est souveraine. Elle est communiquée au candidat par le directeur du CED.

L'évaluation positive de son argument permet au doctorant de continuer sa recherche et sa rédaction. Le sujet approuvé bénéficie du statut de «sujet réservé» et est publié par le secrétariat du CED sur le réseau THEODOC.

Un candidat qui voit son sujet refusé à la session de juin a la possibilité de le redéposer avec des modifications à la session d'octobre (notamment si les recommandations sont ponctuelles). Il peut aussi se réinscrire pour une pleine année de D1, comme seconde et dernière année de D1, en vue de la présentation d'un nouveau sujet à la session de mai/juin ou d'une présentation renouvelée. Cette dérogation donnée par la Commission doctorale ne peut être accordée qu'une fois.

Les étudiants qui présentent leur argument de thèse au terme d'une seconde année de D1 doivent nécessairement le faire lors de la session de printemps.

Pour l'année 2021-2022, la session de printemps a lieu le 15 juin 2022, l'argument de thèse doit alors être déposé avant le 20 mai 2022. La session d'automne a lieu le 28 septembre 2022, l'argument de thèse doit alors être déposé avant le 2 septembre.

2) Évaluation à l'issue de l'année de D3

Conformément au règlement du collège doctoral de l'ICP, le passage de D3 à D4 est soumis à la validation par l'étudiant d'au moins 100 pages de la thèse.

Pour cela, au printemps de l'année de D3, le directeur de thèse, en accord avec le directeur du CED sollicite un enseignant-chercheur pour évaluer les pages produites par l'étudiant et procède lui aussi à cette évaluation. Sont notamment évalués : l'autonomie dans la recherche, la capacité à élaborer et suivre un plan de travail, la capacité à documenter et à argumenter son propos, la capacité à rédiger selon les normes universitaires.

Les deux évaluations sont remises au directeur du CED avant une session de la commission doctorale. Si les deux évaluations sont positives, la commission autorise l'inscription en D4. Si l'une des deux évaluations est négative, la commission doctorale examine l'ensemble du dossier de l'étudiant, notamment ses résultats et évaluations annuels et les arguments exposés dans les évaluation de fin de D3 et émet un avis circonstancié soit de poursuite en D4, soit de passage en diplôme supérieur, soit d'arrêt de la thèse. Cet avis est consigné dans un procès-verbal et est communiqué au doctorant par le directeur du CED, après en avoir informé le directeur de la thèse.

3) Forme et présentation de la dissertation doctorale

La dissertation doctorale est normalement rédigée en français. Elle peut être rédigée en anglais après accord du Directeur de thèse et du Directeur du CED. Elle compte entre 300 p. et 400 p. ; pour un total maximum de 150 000 mots ; bibliographie incluse ; annexes et index non inclus.

- Corps du texte : times new roman 12 ; interligne 1,5
- Notes de bas de pages : times new roman 10 ; interligne 1 ; maximum 1/3 de l'ensemble ; numérotées à la suite pour l'ensemble de la dissertation
- Une page de garde spécifique en fonction des co-tutelles ou co-directions
- En 4^{ème} de couverture : résumé et mots-clés, en français et en anglais
- Un sommaire au début de la dissertation
- Une table des matières détaillée en fin de dissertation avec la bibliographie et les index, les cartes, etc.

- Livraison d'un fichier word et d'un fichier pdf pour contrôle dans un logiciel anti-plagiat
- Livraison de 4 à 6 exemplaires photocopiés recto-verso (voir le *vademecum* de présentation pour plus de précision).

4) Dépôt de la dissertation doctorale

La dissertation doctorale peut être déposée après accord du directeur de thèse. L'accord du directeur thèse est signifié par écrit au directeur du CED . Puis le dépôt se fait au secrétariat du CED sous deux formes : format électronique (format traitement de texte et pdf, pour contrôle anti-plagiat et archivage) et format papier (pour évaluation). Le nombre d'exemplaire papier dépend du nombre de membres du jury et peut varier dans le cas de co-direction et de co-tutelle. Il est précisé à l'étudiant par le secrétariat du CED.

Une fois le dépôt effectué, le directeur du CED convoque un jury et sollicite des rapports d'évaluation auprès de (ou des) directeur(s) et de deux rapporteurs. Si les rapports d'évaluation sont positifs, un visa rectoral autorisant la soutenance est sollicité par le Doyen du *Theologicum* auprès du Recteur de l'ICP.

Lorsque le Recteur de l'ICP a attribué son visa rectoral, la soutenance peut avoir lieu devant le jury constitué.

5) Soutenance de la thèse

La thèse est soutenu devant un jury composé d'au moins trois membres dont deux au moins sont munis du grade canonique de Docteur en théologie. Des experts extérieurs à la Faculté peuvent être invités à siéger. Les membres du jury qui ne seraient pas docteurs en théologie doivent soit avoir un titre universitaire équivalent soit une compétence reconnue dans leur discipline ou leur spécialité.

En cas de co-tutelle ou de co-direction, le jury composé est mixte et tient compte des exigences de l'Université-partenaire. La constitution et la convocation du jury sont de la responsabilité du Directeur du CED ou de son représentant.

La soutenance a généralement lieu à l'ICP.

La soutenance est un acte académique public. Elle se passe en français, sachant qu'un des membres du jury peut s'exprimer dans une autre langue avec l'accord du doctorant et que la réponse se fera en français. Elle est présidée par un professeur du *Theologicum* (actuel ou émérite) de l'ICP qui ne doit pas être le directeur de la thèse. Par exception, une personnalité civile ou ecclésiastique, particulièrement désignée, peut être invitée à présider la soutenance, sans nécessairement faire partie du jury.

Le doctorant présente sa leçon doctorale pendant environ 20 mn. Cette leçon n'est pas un résumé de la thèse, mais est le moyen pour le doctorant de préciser ses motivations, ses découvertes, ses acquis essentiels, l'apport à la recherche et les suites à donner à sa recherche, etc. Chaque membre du jury dispose d'environ 30mn d'exposé et d'échanges et débats avec le doctorant.

Une fois les interventions des membres du jury achevées, le directeur de la thèse présente l'ensemble des activités de recherche et d'enseignement réalisées pendant le temps de la thèse et figurant dans le port-folio du candidat.

Le jury se retire alors pour délibérer. Le directeur du CED et le Doyen du *Theologicum* peuvent assister de plein droit à la délibération. Cette délibération est souveraine. Au cours de cette délibération, les débats sont présidés par le président du jury. Les échanges portent sur trois questions :

- le candidat peut-il être proclamé docteur en théologie de l'Institut Catholique de Paris ?
- quelle mention est attribuée au doctorat obtenue ?
- quelle publication est demandée pour que le diplôme de docteur en théologie puisse être délivré ?

Les réponses à ces questions sont acquises à la majorité des membres du jury. Si l'avis des membres du jury est partagé, la voix du président du jury emporte la décision. Cette délibération est souveraine.

La mention est attribuée selon la grille des critères d'attribution (cf. annexe 6).

Le procès-verbal est rédigé et signé par tous les membres du jury.

La proclamation publique est faite par le président du jury et par un représentant de l'Université-partenaire, le cas échéant. Pour le grade canonique, la mention doit être proclamée en latin et l'exigence de publication précisée publiquement.

Dans les jours qui suivent la soutenance, le Directeur de la thèse rédige un bref rapport de soutenance qui sera publiée dans la revue de l'ICP *Transversalités* si la mention est égale ou supérieure à *summa cum laude*.

Une attestation est délivrée par le CED faisant état du titre de la thèse, du jury, de la date de soutenance et de la mention obtenue.

6) Obtention du titre : publication de la thèse

Le titre de « Docteur en Théologie », assorti de la mention obtenue, n'est conféré de plein droit qu'après publication partielle de tout ou partie de la thèse, selon la demande du jury. Dans le cas de la publication d'un article, celui-ci doit être publié dans une revue scientifique (l'article doit avoir une ampleur suffisante : au moins 35 000 signes) . La publication doit normalement intervenir dans un délai de quatre ans maximum après la date de soutenance. Le directeur de la thèse doit conseiller son étudiant en fonction des recommandations émises par le jury.

La thèse publiée (ouvrage ou article) doit être déposée en 21 exemplaires au CED pour diffusion dans l'ICP (bibliothèques) et aux universités-partenaires.

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs est conféré à titre exceptionnel pour un ensemble de travaux originaux et de haute qualité, établissant que le candidat possède la maîtrise des méthodes, les connaissances générales et l'esprit de synthèse requis.

1) Exigences

Le candidat doit être normalement pourvu d'une licence canonique en théologie. Lorsque le candidat ne justifie pas de ce diplôme, la décision relève de la commission des équivalences de la Faculté.

Les publications dont le caractère ne serait pas vraiment scientifique seront écartées du dossier constitué. Celles qui seront retenues devront être susceptibles d'une présentation d'ensemble dans un domaine suffisamment unifié, compte-tenu du caractère propre des différentes disciplines.

Le dossier devra contenir au moins un travail inédit suffisamment important, soit pour présenter l'ensemble des autres travaux, en faisant le point des recherches entreprises, soit pour compléter sur un point notable ceux déjà été publiés.

2) Procédure

Le candidat présente sa demande au Doyen du *Theologicum*. Cette demande est notifiée à tous les enseignants-chercheurs du CED qui peuvent sous un mois communiquer leur avis au Doyen.

Le Doyen, en accord avec le Directeur du CED, mandate trois experts relevant éventuellement de plusieurs disciplines, pour recueillir leur avis dans un rapport écrit sur la recevabilité de la demande. Parmi ces experts, il y aura un spécialiste des questions étudiées par le candidat. Leurs noms resteront secrets tant qu'une décision positive n'aura pas été prise et communiquée au candidat.

En fonction des rapports des experts, le Doyen de la Faculté et le Directeur du CED acceptent le candidat et le jury est constitué selon les conditions ordinaires, en tenant compte de la spécialité du candidat ; il doit habituellement comprendre les experts mentionnés plus hauts.

La soutenance a lieu publiquement suivant la procédure ordinaire. Elle ne donne pas lieu à l'attribution d'une mention. Le doctorat est donné « hors mention ».

Dans la mesure où les travaux publiés ont déjà fait la notoriété du candidat, le diplôme de doctorat peut être délivré par l'Institut Catholique de Paris dès que le docteur aura fait parvenir au CED 21 exemplaires d'un article ou d'un livre déjà publié qui appartenait au dossier soumis au jury.

Les diplômes supérieurs

Le diplôme supérieur en études théologiques (DSET) et le diplôme supérieur en études bibliques (DSEB) sont des diplômes propres du *Theologicum* de l'ICP. Ils s'adressent aux étudiants qui ne s'engagent pas dans une recherche doctorale, mais qui souhaitent avoir un diplôme de 3^{ème} cycle en Études Théologiques (DSET) ou en Études Bibliques (DSEB) et acquérir une compétence complémentaire dans leur discipline. Ce diplôme propre peut aussi être envisagé comme première étape en vue ultérieurement d'une recherche doctorale.

Les conditions d'admission et d'inscription sont identiques à celles de la thèse. Le programme est d'une année universitaire pleine, soit 60 crédits. Le diplôme est donné lorsque le cursus est validé et le mémoire soutenu.

Le programme de l'année est défini dans le cadre de l'entretien de septembre avec le directeur du CED ou son représentant. Il doit correspondre à un total de 60 crédits (étant inclus les crédits attribués au mémoire et à sa soutenance).

Un mémoire d'environ 50 pages doit être rédigé et soutenu. Il doit permettre de vérifier les aptitudes de l'étudiant à :

- constituer une première documentation (choix d'un corpus pertinent),
- traiter cette documentation dans une mise en forme raisonnée et ordonnée,
- analyser et interpréter de manière critique et prospective de cette documentation,
- esquisser une problématique.

Comme pour un dépôt de sujet de thèse, un directeur est nommé, directeur que l'étudiant doit régulièrement rencontrer.

Une soutenance en présence d'un second lecteur permet d'évaluer le travail. Le diplôme est délivré avec un supplément au diplôme.

Pour le DSEB, divers cours sont à suivre et à valider :

- Session de rentrée du CED
- Archéologie ou Géographie des pays bibliques
- Critique textuelle de l'Ancien Testament
- Critique textuelle du Nouveau Testament
- Histoire Ancienne d'Israël
- Qumram ou La Bible des Septante
- Un séminaire de recherche (CED)
- Hébreu biblique 3^{ème} année
- Grec biblique 3^{ème} année
- Araméen 1^{ère} année

Conditions financières

1) Tarifs d'inscription en cursus

On distingue 4 situations différentes :

1 Les étudiants payant eux-mêmes leur scolarité

Dans un souci d'équité, les tarifs des cursus de l'ICP sont déterminés en fonction du revenu net imposable et du nombre de parts du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant.

2 Les étudiants envoyés par leur diocèse ou leur congrégation dont les frais sont pris en charge par ces derniers (prêtres, religieux, religieuses, séminaristes et laïcs)

Ces étudiants bénéficient automatiquement du tarif TR4.

3 Les étudiants étrangers (étrangers ne déclarant aucun revenu en France) qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un accord d'échange

Ces étudiants bénéficient automatiquement du tarif TR3.

4 Les étudiants dont le cursus est pris en charge par un organisme de financement de la formation professionnelle continue (type Opca, Opcalia)

Ces étudiants bénéficient automatiquement d'un tarif spécifique dit « formation continue » TR FC.

Par cursus les tarifs en euros par an sont les suivants :

Tarifs en euros année 2021-2022	Catégorie Campus Responsable	TR1*	TR2	TR3	TR4	TR5	Tarifs FC	Tarif unique
DSET	A	3 970	3 360	2 770	2 240	1 930	4 990	
DSEB	A	3 870	3 390	2 910	2 590	2 590	5 240	
Anne de rédaction de mémoire DSET/DSEB	B							470
Doctorat D1, D2, D3 et DN	A	3 970	3 360	2 770	2 240	1 930	4 990	
Doctorat 1 semestre	A	1 990	1 680	1 390	1 120	970	2 500	
Etudes post-doctorales Annuel	A	3 100	2 580	2 110	1 750	1 410	3 800	
Etudes post-doctorales Semestriel	A	1 860	1 560	1 270	1 040	890	2 290	
Etudes post-doctorales Trimestriel	B	1 100	940	780	640	510	1 400	

Droits de soutenance de these : 450 €

Auditeurs tarif à l'heure: 15 €

Pour déterminer votre tranche tarifaire :

tranches tarifaires : TR1 à TR5 en fonction du revenu brut global du foyer fiscal et de la taille du foyer. (Voir ci-dessous la tranche tarifaire à laquelle vous appartenez)

2021-2022 Revenu brut fiscal	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5
Moins de 4 parts	plus de 80 001 € par part	entre 50 001 € et 80 000 €	entre 38 001€ et 50 000 €	entre 20 001 € et 38 000 €	Jusqu'à 20 000 €
4 parts et plus	+120 001 €	entre 80 001 € et 120 000 €	entre 50 001 € et 80 000 €	entre 38 001 € et 50 000 €	Jusqu'à 38 000 €

Pour chaque cursus de catégorie A, il faut ajouter au tarif du cursus une contribution exceptionnelle « campus responsable » de 152 € par an. Cette contribution est destinée à financer l'accueil et la sécurité de tous les publics : contraintes liées à la mise en œuvre du plan Vigipirate, mise en place des mesures permettant le meilleur accueil et la bonne circulation des personnes en situation de handicap (infrastructures, personnels, formation des enseignants...).

Les cursus de catégorie B ne sont pas soumis à la contribution exceptionnelle « campus responsable »

L'accès à la bibliothèque est inclus dans le tarif du cursus.

2) Politique de bourses

Les personnes inscrites en cursus peuvent bénéficier des deux types de bourses suivants, financés par l'ICP : bourse de solidarité et bourse d'excellence.

(Plus d'information sur le site internet de l'ICP, : Accueil / Vie du campus / Gestion du quotidien / Bourses)

Ces bourses peuvent se cumuler avec les éventuelles bourses dites du CROUS qui sont versées dans le cas d'une inscription à une licence d'état.

3) Tarif unique de 15h de l'heure pour les auditeurs

Les frais de première inscription : 48 € (pour les personnes n'ayant jamais eu d'inscription à l'ICP)

Les frais de bibliothèque : 95 € pour un an ou 55 € pour un semestre.

Sommaire des annexes :

Annexe 1 : Caractéristiques de la note brève du dossier d'inscription.

Annexe 2 : Coursus et crédits ECTS

Annexe 3 : Écoles et Universités partenaires

Annexe 4 : Présentation du dépôt de l'argument de thèse (fin D1)

Annexe 5 : Grille d'évaluation du Directeur

Annexe 6 : Critères d'attribution des mentions

Annexe 7 : Pôle-langues

ANNEXE 1 : caractéristiques de la « Note brève » du dossier d'inscription

La note doit préciser :

0. Master soutenu ; Université ; Nom du directeur ; Titre du mémoire ; Date de soutenance ; Mention
Résumé de la démarche (maxi 8 lignes) Résumé des conclusions (maxi 8 lignes)
1. Eléments matériels durant votre recherche doctorale :
Combien d'années envisagez-vous de consacrer aux études doctorales ?
Aurez-vous d'autres activités durant cette période ? Pour quel pourcentage de temps ? Avez-vous des conditions matérielles qui vous permettent de vivre matériellement durant cette période ?
2. Français, langues vivantes, langues bibliques :
Comment jugez-vous votre compréhension et expression en français ? En dehors du français, quelles langues maîtrisez-vous ?
Pour chaque langue, préciser votre niveau de compréhension orale, d'expression orale, de compréhension écrite, d'expression écrite.
Si vous disposez d'un niveau officiel pour certaines langues, le préciser.
3. Votre projet de recherche doctorale :
Spécifiez le domaine dans lequel situer votre projet de recherche : théologie fondamentale ; théologie dogmatique (christologie, ecclésiologie, anthropologie, sacramentaire, ministères, etc.) ; exégèse (AT, NT) ; théologie morale ; liturgie ; œcuménisme ; théologie des religions ; théologie spirituelle, théologie des pratiques (pastorale, catéchèse, arts, etc.)...
4. Exposez :
 - le problème qui suscite votre démarche de recherche (maxi 15 lignes),
 - la question théologiquement posée en faisant référence à quelques auteurs dont vous avez lu des textes abordant votre question (maxi 1 page)
 - l'intuition théologique qui vous motive pour vous engager dans cette recherche (maxi 15 lignes)
 - la méthodologie et le corpus envisagés pour conduire cette recherche (10 lignes)

Avez-vous déjà parlé de votre projet à un professeur de l'ICP ? Envisageriez-vous une co-tutelle ou une co-direction ?

Avez-vous déjà participé à un colloque, donné une conférence, écrit un article sur votre projet de recherche ? Si oui, en fournir la liste.

ANNEXE 2 : cursus et crédits ECTS

L'année de D1 exige la validation de 4 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier de spécialité(annuel)	4 crédits
Rédaction de l'argument de thèse et dépôt du sujet (annuel)	14 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude... (annuel)	8 crédits
L'année de D2 exige la validation de 3 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier de spécialité(annuel)	4 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
L'année de D3 exige la validation de 3 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier de spécialité(annuel)	4 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
Les années de D4/D5 n'exigent la validation d'aucune UE	
Rédaction de la dissertation doctorale et soutenance de la thèse	106 crédits
	180 crédits

1. Une thèse selon les accords de Bologne, correspond à 3 ans de travail à temps plein soit à un total 180 crédits.
2. Les langues bibliques, les langues vivantes, les spécialisations sont des rattrapages du cursus de master : ils sont nécessaires, mais ne peuvent être crédités dans le cadre d'une scolarité doctorale.
3. Un séminaire auquel est attribué 8 crédits représente entre 150h et 200h de travail, soit environ 12h de travail préparatoire par séance.
4. De même accorder globalement 8 crédits aux journées particulières (session de rentrée, semaine méthodologique, doctorales, colloques, journées d'étude, séminaires brefs) représente entre 150h et 200h d'activités par année.

ANNEXE 3 : liste des Écoles et des Universités avec lesquelles le CED entretient des relations d'échange dans le cadre de ses réseaux internationaux.

Membres du réseau THEODOC (francophone en Europe) :

Faculté de théologie – Université catholique de Louvain – Louvain-la-Neuve – Belgique

Faculté de théologie – Université catholique de Lyon – France

Faculté de théologie protestante et de théologie catholique – Université Marc Bloch - Strasbourg – France

Fédération des Facultés de théologie protestante – Genève, Lausanne, Neuchâtel – Suisse

Faculté de théologie catholique – Université de Fribourg – Suisse

Institut Protestant de Théologie – Paris, Montpellier - France

Autres universités européennes

Sorbonne Université : École doctorale « Mondes antiques et médiévaux » (ED 1-22) – Paris - France

Faculté de Théologie orthodoxe de l'Institut Saint Serge – Paris - France

Université de Lorraine : École Doctorale Fernand Braudel (ED 411) – Metz - France

Université Catholique de Leuven (KU Leuven) – Leuven - Belgique

Universités en Amérique du Nord :

Faculté de Théologie de l'Université Laval – Québec - Canada

Département de Théologie de l'Université de Montréal - Canada

Universités en Amérique latine :

Pontificia Universidad Católica de Chile (PUC) – Santiago - Chili

Universidade Católica de Pernambuco (UNICAP) – Pernambuco - Brésil

Universités en Afrique :

Faculté de Théologie de l'Université de Yaoundé – Cameroun

Faculté de théologie de l'Université catholique du Congo – Kinshasa - RDC

ANNEXE 4 : présentation du dépôt de l'argument de thèse

Argument de recherche et de sujet de thèse (à l'issue de l'année D1)

La présentation et le contenu de l'argument de recherche et de thèse ont été précisés lors du Conseil d'organisme du CED le 8 novembre 2018. La grille d'appréciation, que le Directeur de thèse complète lors du dépôt de l'argument de recherche et de sujet de thèse et que la Commission doctorale utilise comme un des éléments de sa délibération, a été revue lors du Conseil d'organisme du CED du 31 mars 2021.

C'est à l'issue de la première année dite D1 que le doctorant doit déposer son argument de thèse en mai ou en septembre de l'année universitaire.

Cet argument se présente matériellement comme suit : Il doit être rédigé en français, il doit être d'une longueur de 10 à 15 pages, dactylographiées (times roman 12, interligne 1,5), bibliographie comprise. Les notes de bas de pages doivent impérativement être présentées selon les standards en vigueur.

Cet argument doit tout d'abord donner une présentation du sujet et de la question en précisant la discipline, l'hypothèse de recherche, et en proposant un titre pour la recherche envisagée. La formulation de l'hypothèse doit permettre de repérer la question que le doctorant veut instruire, voire démontrer. Le doctorant doit faire preuve de sa capacité à argumenter et doit montrer que son utilisation des concepts théologiques est ajustée à la question qu'il entend traiter.

Cette hypothèse doit être resituée dans son contexte. Ainsi, il convient de présenter un premier état de la recherche actuelle en lien avec l'hypothèse envisagée. A ce stade, si le *status quaestionis* demeure à l'état partiel, il doit néanmoins indiquer les grandes lignes de recherche et les axes de débats dans lesquels l'hypothèse s'insère.

A partir de l'hypothèse et de son *status quaestionis*, un premier corpus de recherche doit être proposé. Les points délicats dans la définition du corpus doivent être évoqués et il est souhaitable que quelques arguments permettent une première justification de la délimitation de ce corpus.

Via le *status quaestionis* et le corpus, une première version de la bibliographie sera établie distinguant les sources premières et les commentaires. Elle doit permettre de repérer la culture théologique et la culture générale du doctorant. Elle doit être raisonnable et être le résultat réaliste du travail d'une première année. Son caractère international doit apparaître dès ce stade. Sa présentation doit impérativement respecter les standards en vigueur.

Une méthodologie de recherche doit être envisagée et le document montrer la cohérence entre méthode, hypothèse et corpus. Si des moyens méthodologiques spécifiques sont nécessaires, notamment dans le cas d'un travail faisant appel à plusieurs disciplines, le doctorant doit faire part de sa réflexion à ce sujet, notamment sa manière de prendre en compte les diverses épistémologies.

Un premier échéancier du programme de recherche doit être fourni. Il sera jugé sur son réalisme en même temps que son engagement ; il n'est évidemment pas question de fournir, à ce stade, de 'plan de thèse' ; l'échéancier de recherche doit clairement manifester que le doctorant est prioritairement aux études.

Quatre semaines avant la date de la Commission doctorale, ce document non agrafé doit être communiqué au secrétariat du CED par le Directeur de thèse avec son évaluation et la page de garde datée et signée (cf. grille d'évaluation et page de garde ci-jointe). Il est soumis à l'approbation de la Commission doctorale du CED du *Theologicum*.

Un exemplaire de la « Charte de la thèse » de l'Ecole doctorale a été remis au candidat lors de son inscription. Il doit la signer, la faire signer à son Directeur de thèse en 4 exemplaires et la communiquer au secrétariat du CED, dès lors que la Commission doctorale a accepté son argument de recherche.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS THEOLOGICUM
FACULTE DE THEOLOGIE CYCLE DES ETUDES DU DOCTORAT

(Prénom et NOM)

ARGUMENT DE THESE SOUMIS
A L'APPROBATION DE LA COMMISSION DOCTORALE.

PROJET DE THESE

(TITRE)

Directeur de recherche : _____

Date : _____

ANNEXE 5 : présentation du dépôt de l'argument de thèse

Évaluation de l'argument de thèse par le directeur

Nom et Prénom de l'étudiant : _____

Directeur de thèse : _____

Pour chacun des item, évaluez le degré de compétence dont témoigne l'argument déposé :

	Excellent	Très bon	Bon	Passable	Insuffisant
Comprendre les concepts clés et des enjeux principaux de son domaine de recherche					
Établir un <i>status quaestionis</i> adapté à la question traitée					
Se référer à des sources appropriées et les traiter avec méthode					
Analyser un texte et repérer ses niveaux d'argumentation					
Construire une problématique théologique					
Arguer de manière cohérente en distinguant les convictions des raisons					
Délimiter un corpus adapté et réaliste					
Maîtriser les moyens méthodologiques nécessaires à la recherche					
Structurer son propos					
S'exprimer avec clarté, précision et synthèse					

Selon vous, quelles sont les qualités et les limites qui déterminent la capacité du doctorant à réaliser une thèse en théologie ?

.....
.....
.....

Date et signature :

ANNEXE 6 : critères d'attribution des mentions

Doctorat canonique en théologie.
Critères pour l'attribution des mentions.

On cherche à combiner dans la mention deux critères : la scientificité du travail (y compris la maîtrise des outils de la discipline) et l'apport à la recherche. Le tableau ci-dessous, donné à titre indicatif, permettra d'estimer le travail, sachant que le jury reste souverain.

Mention latine	Estimations
<i>Summa cum laude</i> :	Dissertation doctorale de très haut niveau scientifique, qui constitue un apport décisif à la recherche
<i>Magna cum laude</i> :	Dissertation doctorale de haut niveau scientifique, qui constitue un apport significatif à la recherche
<i>Cum laude</i> :	Dissertation doctorale de bon niveau scientifique, dont l'apport à la recherche reste limité
<i>Bene probatus</i> :	Dissertation doctorale de niveau scientifique moyen, sans véritable apport à la recherche
<i>Probatus</i> :	Dissertation doctorale de niveau scientifique faible, qui traite de questions déjà défrichées sans aucun apport à la recherche

L'exigence de publication appartient au diplôme canonique ; c'est pourquoi, il est demandé au jury de formuler une recommandation de publication :

- Publication de la thèse, avec remaniements que le directeur de la thèse communiquera à l'étudiant dans les semaines après la soutenance, en fonction des recommandations formulées au cours de la soutenance par les membres du jury.
- Publication d'un article d'au moins 35 000 signes et avec un appareillage critique significatif, dans une revue scientifique et devant porter sur la partie principale de la thèse.

La publication doit être faite sous quatre ans à compter de la date de soutenance.

ANNEXE 7 : Pôle Langues

Motivation :

L'évolution de nos sociétés et le développement des communications et des échanges conduisent chacun à devoir parler plusieurs langues vivantes. Au vu de la place de l'anglais dans le monde du XXI^e siècle, il devient obligatoire qu'un futur docteur en théologie maîtrise cette langue aussi bien parlée qu'écrite. Le CED a donc inclus à son programme la formation générale à l'anglais, en dehors des aspects spécifiquement théologiques.

Nota : il peut être utile, en fonction du corpus travaillé pour le doctorat, que d'autres langues vivantes soient à acquérir, sans parler des langues anciennes bibliques et patristiques. Toutefois, ce n'est pas l'objet du Pôle-Langues, les langues bibliques relèvent de l'ELCOA et les langues théologiques de cours spécifiques.

Organisation :

Au sein de l'université, c'est la Faculté des Lettres qui est chargée de l'organisation et du suivi du Pôle-Langues. Ce Pôle suit chaque année près de 2000 étudiants de toutes les facultés de l'Institut Catholique de Paris.

Le niveau de chacun est déterminé par un test accessible sur Internet. C'est l'assistante pédagogique du CED qui donne accès à ce test en fonction du contrat d'études. Le niveau détermine le groupe auquel le doctorant participe. Il est recommandé de faire le test dès le contrat d'études fixé pour que le secrétariat du CED puisse inscrire les doctorants de manière fluide.

En anglais, les cours assurés concernent les niveaux de A2.1 à C2. Il est demandé de faire cette formation en anglais pendant les 4 premières années de la scolarité doctorale de sorte de progresser de manière significative.

Il est convenu que pour les doctorants de théologie les tranches horaires sont soit le vendredi de 14h à 16h, ou de 16h à 18h, du fait que les matinées du vendredi sont généralement occupées par les ateliers de spécialité.

Les cours sont hebdomadaires sur 12 semaines par semestre. L'assiduité est absolument requise (cf. la brochure de la Faculté de Lettres, Pôle langues).

La validation se fait selon le processus du contrôle continu. Il est demandé d'être étudiant validant. Il est possible à terme d'envisager de préparer un examen de certification (TOEFL, TOEFL-IELTS, Cambridge Certificate).

Remarque pour 2021-2022 :

Cette formation en anglais est obligatoire pour les étudiants de D1, en prenant toutefois en considération le cas des étudiants non-francophones et le cas des doctorants en exégèse ou en patristique qui doivent d'abord être à niveau pour les langues bibliques et patristiques.

Cette formation est recommandée à tous les doctorants.

Nous sommes à votre service :

Serétariat du CED

Mme Leticia Santiago

01 44 39 52 57

ced.theologicum@icp.fr